



Enfant illégitime?? né hors mariage

Par **nellou**, le **28/05/2008 à 09:54**

bonjour,rnje suis enceinte de 7 mois, d'un monsieur avec qui je ne vis pas et qui m'a abandonné.rnNous nous sommes connu il y a 3 ans; il était encore marié. En septembre 2007, lui et sa femme entament une procédure de divorce, le divorce est effectif en janvier 2008, ils ont chacun leur logement, et il paie a son ex épouse les pension qui lui sont dues pour elle et leur fillern début février 2008, il me demande d'aller vivre avec lui, je ne le souhaite pas à cause de la grossesse, un déménagement n'est pas propice et je préférerais qu'il vienne chez moi. il me quitte et ne prend plus de nouvelles et je suis anéantie .rnj'apprend de sa bouche en avril suite à un appel , je voulais savoir ce qu'il comptait faire vis a vis de ce bébé, qu'il re vit aujourd'hui avec son ex épouse dans son nouveau logement (elle a gardé aussi le sien) et qu'il ne souhaite pas assumer ses responsabilités pour notre enfant pour le moment !rnétant donné que nous avons programmer cette grossesse, je souhaite connaître mes droits et celui de mon enfant a venir, je souhaite que mon enfant soit protégé financièrement et que son père accepte ses responsabilités, sachant que le cout pour un bébé est très élevé:chambre poussette vêtement...rnJe vais aller voir un avocat de mon arrondissement, si une procédure est engagée, que va décider le juge?rnmerci de me répondre

Par **novice43**, le **01/06/2008 à 19:59**

Bonjour,rnrnDjà lisez quelques témoignages de femmes sur la reconnaissance de l'enfant :rnrnhttp://forums.france5.fr/lesmaternelles/Etatcivil/Declarationetreconnaissance/enfant-reconnu-sujet_8_1.htmrnrnEnsuite lisez bien ce qui suit surtout l'intervention de Kara : rnrn<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3825608-enfant-non-desire-et-pensions>rnrncordialement,

Par nellou, le 02/06/2008 à 07:44

Merci pour votre réponse, le site sur lequel vous m'avez envoyé est très bien.
Je suis allée voir un avocat vendredi, je vais entamer une procédure dès la naissance du bébé.
Je dois juste apporter la preuve que nous étions ensemble au moment de la conception, soit par attestations soit par photos ça ne sera pas très difficile.
Maintenant s'il souhaite le déclarer je ne suis pas contre à un droit de visite et d'hébergement mais je pense que l'ex femme de monsieur n'appréciera pas trop de devoir s'occuper d'un bébé qui n'est pas le sien !
De toute façon, tout ce que je souhaite c'est que mon enfant soit protégé financièrement, il peut raconter à tout le monde ce qu'il veut, j'ai assez de preuves pour prouver à la jaf que c'était un enfant désiré.
bonne journée